

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 16 juin 2021

N° 47/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

75 sont présents

23 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : ADLER Françoise, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, CID Katia, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO BAUER Katharina, DE ROSE WIDMER Celestina, DESPONDS Alexandre, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, GILLIARD Bertrand, GIVEL FUCHS Anne-Claire, HUGONNET Christian, LEPORI Xavier, MARTINET Claire, MUSSARD Aloys, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, PASQUALONE Mario, TROGER Alain, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline, VORUZ Philippe.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 2 juin 2021
- Documents liés au rapport de la Gestion 2020
- Rapport de la commission chargée d'étude de la réponse à la motion du Groupe UDC « Pour une mobilité piétonne cohérente en Ville de Morges » et demande d'un crédit de CHF 190'000.00 pour l'application de mesures d'assainissement des itinéraires piétonniers
- Réponse au postulat de M. Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! »

Mme la Présidente Laure JATON, s'exprime en ces termes :

« Avant de passer à l'ordre du jour, il est de coutume que la Présidente s'exprime sur son année passée au perchoir. Je ne vais donc pas déroger à cette tradition.

Drôle de dernière année de la législature que nous avons vécue.

Contrairement à mon prédécesseur et futur collègue dans quelques jours, j'ai eu droit à la présidence de toutes les séances du Conseil. Même l'immense privilège de préparer deux séances de ping-pong sur deux rapports de gestion, je suis sûre que cette exception à la règle n'a pas dû être courante.

J'ai renoncé à solliciter l'archiviste communale sur la question, mais mise à part la période de la grippe espagnole, rien n'arrive à la cheville du Coronavirus.

On peut dire qu'il nous aura gâché la vie : distances, masques, séances par visio-conférences, et pour moi : aucune inauguration, aucune fête, aucun vernissage. Mais ce qui me manque de plus en plus, et je suis sûre qu'à vous aussi, ce sont les apéros.

Une fois, deux fois, trois fois, ça va, mais après plus d'une année, on n'en peut plus.

Faire de la politique, c'est non seulement apprécier les joutes verbales, les échanges partisans, et la confrontation des idées, mais c'est aussi aimer les gens et travailler pour la collectivité.

Alors ne plus pouvoir se retrouver autour d'un verre et d'un petit-four, avec notre « ennemi juré de l'hémicycle », c'est frustrant.

Je crois bien que ce soir, nous ne dérogerons pas à la Règle : pas de verrée. Mais j'espère bien que pour mon successeur Jean-Pierre Morisetti, l'orage sera définitivement derrière nous et qu'il aura lui le droit à toutes les fêtes, inaugurations, manifestations que j'ai ratées.

Concernant ma charge de Présidente, et bien, en acceptant en 2018 d'être 2ème vice, je ne me projetais absolument pas à finir en bas du perchoir pour la nouvelle législature !

J'aurai donc testé toutes les positions dans la salle : dans la mêlée de mon groupe, au sommet devant vous toutes et tous et sur la table là-en-bas dès le mois septembre. Ce parcours m'amuse assez !

Blague à part, présider le législatif communal, c'est formateur. Je connais quasiment notre règlement par coeur, la loi sur les communes et la LEDP n'ont plus de secret pour moi. Tant mieux d'ailleurs car ces nobles documents ont passé dans une fontaine communale hier !

Je souhaite bien du plaisir à JPM, mon successeur, puis à Xavier Durussel le suivant et à Pascal Martin dans deux ans.

Et merci au Bureau : j'ai adoré notre complicité sans tache, les discussions fructueuses mais non partisans, les rires et les échanges, les messages sur Whasapp puis, protection des données oblige, sur Threema, et nous devons vous l'avouer aussi, les quelques apéritifs illégaux que nous avons osé partager au Bouteiller communal.

Je sais qu'en septembre, je me retournerai de temps et temps pour chercher le regard bienveillant de Tatyana, Jean-Louis ou Sabrina.

Merci encore aux cheffes de groupe, avec qui tout s'est toujours parfaitement bien passé, à la Municipalité sortante, au greffe et pour finir à vous toutes et tous, celles et ceux que je retrouverai en septembre comme celles et ceux que l'on croisera au marché.

Merci encore à ma famille, qui supporte mon stress mensuel avant chaque Conseil. »

Elle apporte une modification à l'ordre du jour.

Ajout d'un point 9 nouveau : Postulat du groupe des Verts-es « Pour une stratégie de parking efficiente à Morges ». Dépôt et développement.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal du 2 juin 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec les modifications de la page 1226 apportée par M. Frédéric Eggenberger, soit :

Correction de l'orthographe de son nom, pas de S et correction du montant cité dans le texte, qui est de 173 millions et non pas 73 millions.

Le procès-verbal ainsi modifié et approuvé à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Laure JATON rappelle que les résultats détaillés des votations fédérales du dimanche 13 juin 2021 ont été publiés et sont disponibles à la consultation sur le site de la Commune et du canton.

3. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité n'a pas de communication à transmettre ce soir.

4. Communications des Associations intercommunales

Mme Catherine HODEL rappelle aux délégués actuels de la PRM qu'ils ont rendez-vous jeudi 17 juin à 18h00 pour une cérémonie débutant à 18h30 relative au rapport d'activités de la police et l'assermentation des nouveaux agents à la salle polyvalente de Préverenges.

Une deuxième cérémonie, concernant l'assermentation des délégués aura lieu le 29 juin à 19h00 à la grande salle de Tolochenaz, elle prie les chefs de groupe de relier l'information aux membres concernés.

5. Rapports de commissions

N° 5/6.21

Gestion 2020 :

- **Rapport sur la gestion ;**
- **Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion ;**
- **Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;**
- **Rapport sur les comptes ;**

- **Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances ;**
- **Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis**

M. David GUARNA, président-rapporteur de la commission de Gestion lit les conclusions du rapport 2020.

Mme la Présidente Laure JATON rappelle la procédure fixée par l'article 110 du règlement, soit que le président de la COGES lit chaque nouveau vœu de la Gestion 2020, le Syndic donne la réponse de la Municipalité, puis le président déclare si la réponse est admise ou refusée par la commission. La discussion est automatiquement ouverte sur les points où il y a désaccord et le Conseil doit voter sur ce vœu. Sur les points où il y a accord entre la commission et la Municipalité, le Conseil ne vote pas, sauf si la parole est demandée.

Administration, culture et relations extérieures

Néant

Finances et promotion économique

Néant

Sécurité, informatique et manifestations

Néant

Sports, bâtiments et environnement

Néant

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 1 – 2020 : Que la Municipalité améliore l'offre de poubelles de tri (verre, alu, déchets organiques et papier) sur la voie publique notamment sur les axes piétonniers très fréquentés comme le bord du lac et la Grand-Rue mais également dans les parcs de Vertou et de l'Indépendance.

Réponse de la Municipalité

Des essais avec des poubelles qui permettent le tri du verre, du pet, des canettes alu et des incinérables sont réalisés sur le domaine public, notamment au bord du lac. Bien que la qualité du tri qui est observée sur ces points ne soit pas bonne, la démarche va être poursuivie, renforcée et développée selon l'évolution de la situation. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 2 – 2020 : Que la Municipalité utilise les parois du passage sous-voie « En Bonjean » pour une ou des œuvres artistiques et picturales.

Réponse de la Municipalité

Après réflexion, il n'est pas souhaité d'autoriser des activités picturales telles que graffitis ou autres sur le passage inférieur qui relie la zone de Riond-Bosson au lac. En effet, ces parois sont équipées d'un revêtement qui empêche les peintures d'y adhérer. Pour cette raison, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion estime qu'il est possible de réaliser une œuvre artistique ou picturale, si ce n'est sur le revêtement lui-même, sur un autre support apposé sur le passage sous-voie.

Réponse refusée.

Mme la Présidente Laure JATON ouvre la discussion.

M. Nicolas HEREDIA ne connaissait pas le passage « En Bonjean » avant de l'emprunter en compagnie du Municipal M. Jean-Jaques AUBERT et son chef de service M. Alain Jaccard lors d'une visite organisée dans le cadre de la commission de Gestion. Ce passage piétonnier relie la zone de Riond-Bosson au lac. Ce qui l'a choqué en découvrant ce passage, c'est sa couleur grise, immaculée et terne. En effet, en étant habitant du quartier de la Grosse-Pierre, il est habitué à une autre palette de couleurs puisqu'il emprunte régulièrement le passage de St-Jean et ses couleurs vives.

La commission ne demande pas que des tags ou des graffitis ornent le passage « En Bonjean » mais que ces grandes parois bétonnées soient utilisées pour exposer des œuvres artistiques et picturales. La Municipalité est libre d'offrir cet espace aux artistes de son choix, des artistes de Morges ou de la région, des jeunes ou des moins jeunes, comme par exemple les locataires des logements protégés des Marinières, situés à proximité. Ou peut-être encore mieux, une collaboration intergénérationnelle.

Les pistes sont multiples et diverses et ne méritent certainement pas d'être entravées par du revêtement dit anti-tag. La commission de Gestion est persuadée que des solutions simples et à moindre frais sont tout à fait envisageables, comme par exemple, la pose d'un support fixé aux parois. Par conséquent, et afin de faire connaître ce passage, le revaloriser et offrir un espace d'expression aux artistes locaux, il invite le Conseil à suivre l'avis de la COGES et à maintenir ce vœu.

M. Jean-Jacques AUBERT informe que le passage « En Bonjean » est une mesure PALM et qu'il a été inauguré en 2014. Ce passage est clair, spacieux, équipé d'un éclairage variable qui détecte la présence des utilisateurs. De plus, la paroi gauche, lorsque l'on va en direction du lac, y compris la traînée d'accès, est constituée d'un béton structuré en relief, qui inclut des motifs abstraits du plus bel effet. Le tout est recouvert d'un enduit assez épais pour éviter l'adhérence de toute peinture.

La paroi droite, toujours en béton clair, mais plus classique, est aussi recouverte du même enduit anti-peinture qu'il faudrait enlever, à la meule ou à la ponceuse pour retrouver une surface permettant une adhérence de peinture ou d'un spray. Pour toutes ces bonnes raisons

la Municipalité refuse ce vœu et rappelle que deux passages inférieurs sont déjà utilisés pour des œuvres picturales et celui de Rosemont est régulièrement redécoré.

M. Marc-Olivier BUSSLINGER pose la question de la priorité de ce vœu, n'y a-t-il pas d'autres problèmes à régler avec le vote prochain des comptes qui se soldent avec un déficit non négligeable et le COVID qui entraîne des charges importantes ?

Il ne voit pas la pertinence de dépenser de l'argent pour faire une exposition artistique sous un pont routier et d'augmenter le sentiment d'insécurité relevé lors des marches urbaines en apportant de nouveaux graffitis qui n'amènent pas toujours le sentiment de propreté et de beauté. Il est partagé face à ce vœu qui selon lui n'est absolument pas une priorité en cette période de crise et va le refuser et invite les membres du Conseil à faire de même.

M. Jean-Bernard THULER pense que l'on peut se poser la question sur la place que l'on laisse à l'expression picturale ou à l'expression tout court. Il sait que la Ville de Lausanne via les Services industriels donne l'opportunité à des jeunes de 15 à 18 ans qui sont au centre de formation et de réorientation professionnelle, de décorer des boîtes électriques, pour la plus grande satisfaction de la population et de ces jeunes qui peuvent s'exprimer de manière légale.

Cette action représente CHF 3'000.00 au budget annuel de la Ville de Lausanne pour l'achat des sprays. Il pense que la Ville de Morges peut faire cet effort, il soutiendra ce vœu en se posant la question de la place laissée à l'expression lorsque l'on installe des murs gris. Il évoque la cravate bleue de M. Aubert et se dit que s'il met des couleurs dans sa vie, pourquoi ne pas en mettre aussi dans sa Ville ?

M. Nicolas HEREDIA précise à M. Busslinger qu'il s'agit d'un passage sous-voie CFF et pas routier. Et il répète qu'il n'est pas explicitement demandé des tags ou des graffitis cela peut être toute autre forme d'expression artistique ou picturale. Concernant les coûts, il pense que M. Thuler a donné une explication admirable.

Mme Claudine DIND parle de la fresque réalisée sur le mur de la patinoire et encourage cet élan artistique qui permet de soutenir les artistes qui souffrent également beaucoup de cette crise, moyennant des coûts tout à fait raisonnables. Elle encourage la Municipalité à suivre ce vœu.

M. Lucien REY répond à M. Busslinger qu'il ne voit pas le rapport entre les tags et l'insécurité et en tant que travailleur social il pense que c'est même le contraire.

Vote sur le vœu : A la majorité évidente moins une vingtaine de voix contre et quelques abstentions le vœu est maintenu.

Vœu N° 3 – 2020 : Dans l'attente de la réalisation du nouveau Parc des Sports, que la Municipalité réfléchisse à un moyen d'améliorer la praticabilité sportive de la piste de course située aux abords des terrains de football.

Réponse de la Municipalité

Le type de revêtement de la piste d'athlétisme située au Parc des Sports ne permet pas de pratiquer la course de manière idéale par temps de pluie. Elle est entretenue régulièrement par le passage d'une machine afin d'assurer sa praticabilité. Nous pouvons intensifier ce

travail, cependant, seule la réfection complète de l'anneau permettrait une meilleure utilisation. Cette solution sera étudiée afin d'en évaluer la pertinence et le coût. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 4 – 2020 : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souhait de la commission de maintenir la prestation à l'ensemble des familles qui ont besoin d'utiliser la cantine. C'est pourquoi, le système qui va être mis en place permettra aux parents de recharger la carte prépaiement non seulement par carte de crédit, mais également par *Twint* ou en argent comptant directement à la caisse de la cantine de Beausobre. Ceci dit, l'objectif est que le repas soit payé au moment de la consommation par la carte et non pas à posteriori par le biais d'une facture. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, construction et mobilité

Vœu N° 5 – 2020 : Au vu de l'aspect des toitures du quartier Gare-Sud et des effets de réverbération, que la Municipalité trouve un moyen de faire verdir les toits selon son règlement, et que dorénavant, par exemple dans le cadre de la révision en cours du PGA, elle prévoie une mesure pour garantir une meilleure intégration de telles toitures.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion aurait préféré une réponse un peu plus circonstanciée. Elle espère que la Municipalité prendra cette problématique au sérieux, pour que les toits plats de La Coquette soient un peu moins gris et un peu plus verts.

Réponse acceptée.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des six vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures • –
- Finances et promotion économique • –
- Sécurité, informatique et manifestations • N° 6 – 2016
- N° 3 – 2019
- Sports, bâtiments et environnement • N° 8 – 2014
- Infrastructures et gestion urbaine • –

- Service cohésion sociale et logement • N° 19 – 2012
- N° 11 – 2019
- Urbanisme, constructions et mobilité • N° 13 – 2018

La Commission de gestion s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures • –
- Finances et promotion économique • –
- Sécurité, informatique et manifestations • N° 5 – 2012
- Sports, bâtiments et environnement • –
- Infrastructures et gestion urbaine • –
- Service cohésion sociale et logement • N° 12 – 2013
- N° 9 – 2017
- Urbanisme, constructions et mobilité • N° 4 – 2009

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion ne propose le classement d'aucun autre vœu en suspens.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020 ;2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat. |
|--|

Mme la Présidente Laure JATON relève une erreur de plume à l'annexe 7 de la sous-commission de l'urbanisme, le Municipal concerné est M. Eric Züger tandis que les membres de la sous-commission sont Mme Céline Elsig et M. Jean-Hugues Busslinger.

M. Mathieu BORNOZ, président de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport.

Vœu N° 1

Que les communications à l'intention de la COFIN soient systématiquement adressées à l'ensemble de ses membres (suppléants y compris) et pas seulement à son Président.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que les communications à l'attention de la COFIN soient systématiquement transmises à l'ensemble de ses membres (suppléants y compris).

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 2

Que dans le détail des comptes de fonctionnement, les revenus et charges de l'année relative à l'exercice présenté se trouvent dans la première colonne à la suite du libellé, suivi du budget de la même année et finalement les comptes de l'année précédente.

Réponse de la Municipalité

Cette présentation fait suite au budget 2021 pour lequel la Municipalité a décidé d'ordonner les colonnes dans le sens de la lecture, c'est-à-dire de gauche à droite, dans l'ordre croissant des années. La Municipalité souhaite que l'ordre de présentation soit homogénéisé pour l'ensemble du fascicule. La présentation utilisée pour le budget 2021 et les comptes 2020 s'inspire de la pratique de plus en plus répandue dans la finance mais la Municipalité ne s'oppose pas au souhait de la Commission des finances d'inscrire les montants de gauche à droite, dans l'ordre décroissant. Par conséquent, la Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée.

Vœu N° 3

Que dans les notes explicatives des comptes et le récapitulatif des dépenses d'investissement et des amortissements, les numéros de préavis et les libellés soient unifiés, soit que le titre du préavis soit ajouté et que les inscriptions ne fassent pas uniquement référence au numéro du préavis.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et propose d'unifier les libellés des préavis concernant les dépenses d'investissement selon le format se trouvant sur le site internet « morges.ch ». Dès lors, il est proposé de supprimer la colonne « N° de préavis » du fait qu'il est déjà mentionné dans le libellé du préavis.

Ancienne version

Dépenses d'investissements et amortissements par préavis

Dic.	N°	Numéro préavis	Libellé
URB	3133	42/15	N° 42/10.15 - Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre

Proposition de nouvelle version

Dépenses d'investissements et amortissements par préavis

Dic.	N°	Libellé
URB	3133	N° 42/10.15 - Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre

Détermination de la Commission des finances

Notre commission a fait savoir à la Municipalité que cette proposition ne répond pas vraiment à notre vœu qui demandait clairement que les libellés soient unifiés dans "les notes explicatives". Au final et après un rapide échange par voie électronique, nous avons pu préciser notre attente par le biais d'un exemple.

Partant du principe que les notes explicatives seront également unifiées à l'avenir, nous acceptons la réponse de la Municipalité.

RAPPEL

Vœu N° 1 - 2015

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2020

Le Service des finances informera la COFIN, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission considère que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

Vœu N° 2 - 2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2020

Les comptes de la Ville de Morges et des entités annexes n'étant pas encore bouclés au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, il est difficile de se prononcer si un éventuel dépassement devait avoir lieu. Toutefois, si cette situation devait se présenter, les services communaux avertiraient la Commission des finances dans les meilleurs délais.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission considère que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

Vœu N° 2 - 2016

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

Personnel fixes

Personnel temporaire

Personnel auxiliaire

Personnel occasionnel

Personnel engagé sous dénomination "honoraires et prestations de service"

Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

Situation au 31 décembre 2020

Les dépenses en personnel se retrouvent principalement dans les natures 3011 et 3012.

La nature 3011 regroupe principalement les charges salariales brutes du personnel soumis à la CCT de la Ville de Morges.

La nature 3012.00 regroupe les charges salariales brutes du personnel soumis au Code des obligations. Le contrat peut être un contrat à l'heure ou mensualisé de durée déterminée, un contrat à l'heure de durée indéterminée, ou encore un contrat de stage. Les contrats de durées déterminées sont utilisés principalement dans le cadre de remplacement lors de l'absence d'un collaborateur. Les contrats de durée indéterminée à l'heure sont utilisés pour l'engagement de personnel travaillant principalement à la demande dans certains secteurs où il y a un besoin en la matière.

La nature 3012.01 concerne quant à elle uniquement les personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

n ce qui concerne les dépenses de personnel engagé par locations de service, elles figurent principalement dans les comptes sous la dénomination « honoraires et prestations de service » relatif à chaque service. Toutefois ce compte peut regrouper d'autres dépenses qui ne sont pas liées au personnel.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

Ce document récapitulatif et exhaustif n'a toujours pas été transmis. La commission demande donc de maintenir ce vœu.

Vœu N° 1-2018

Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la COFIN puisse obtenir un exemplaire du rapport de gestion en même temps que la COGEST.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et veillera à ce que le rapport de gestion soit transmis en même temps aux commissions permanentes.

Situation au 31 décembre 2020

Dans le cadre des opérations liées au Rapport de gestion 2019, le Greffe municipal a veillé de manière constante à ce que les informations parviennent en même temps aux Commissions permanentes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La commission considère que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

Vœu N° 2 - 2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, Fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, Fonds de renouvellement infrastructure des Ports, Fonds de renouvellement infrastructure de l'eau... etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 "Renouvellement infrastructure du gaz 460.00" / 9281.10 "Renouvellement infrastructure des ports 470.00").

Situation au 31 décembre 2020

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le nouveau logiciel comptable Abacus : 9281.0003 « Renouvellement infrastructure du gaz 83000 » / 9281.0001 : « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »).

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Détermination de la Commission des finances

La COFIN constate que cette information est désormais bien disponible dans le bilan. La commission considère néanmoins que ce vœu est permanent, elle en demande donc le maintien.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes 2020
- Du rapport municipal sur les finances
- Du rapport amendé de la Commission des finances

Décide

(à l'unanimité)

1. d'accepter les comptes 2020 ;
2. de dire que les réserves d'usages sont expressément formulées pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier ses constats et donc ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance ;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2020;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
6. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 11/6.21 Réponse à la motion du Groupe UDC « Pour une mobilité piétonne cohérente en Ville de Morges » et demande d'un crédit de CHF 190'000.00 pour l'application de mesures d'assainissement des itinéraires piétonniers.

M. Frédéric EGGENBERGER lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR comprend et partage les demandes formulées par le groupe UDC dans sa motion.

Réévaluer les grands axes piétonniers et assurer des cheminements piétonniers les plus directs et les plus confortables possibles vers les grandes infrastructures sociales, commerciales et culturelles de la ville sont en effet une excellente chose.

Le fait que la Municipalité accompagne sa réponse au postulat de mesures concrètes et réalisables rapidement est également une très bonne chose. Elles sont décrites dans la troisième catégorie du point 5 du préavis, les « quick win » : ajout de signalisations, modification de mobilier urbain et de marquages au sol.

Ce dernier point ne convainc pas la majorité du groupe PLR, et ceci pour trois raisons :

1. Est-ce que ces bandes apportent réellement un confort et de la sécurité aux piétons ?
2. Est-ce que tous les chemins et rues sélectionnées ont réellement besoin de ces bandes ?
3. Est-ce que le rapport coût/résultat est acceptable, n'est pas disproportionné ?

Nous venons de clôturer l'exercice 2020 avec un déficit de près de CHF 8 millions. Cet élément amène le groupe PLR à étudier, encore plus que d'habitude, chaque préavis. Après réflexion et discussion, le groupe PLR a décidé d'accepter l'ajout de signalisations, la modification du mobilier urbain et d'accepter uniquement une partie du marquage au sol.

Le groupe PLR dépose donc l'amendement suivant afin de diminuer le montant accordé pour ces travaux de CHF 190'000.00 à CHF 85'000.00. Ce montant permet à la Municipalité de réaliser l'ajout des signalisations, la modification du mobilier urbain et une partie des marquages. A elle de choisir les plus pertinents. Ce procédé permettra d'évaluer l'efficacité de ces bandes et de ménager le porte-monnaie communal.

L'amendement :

Modification des points 2 et 3 des conclusions comme suit :

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.00 pour l'application de mesures d'assainissement des itinéraires piétonniers ;
3. de dire que la somme de CHF 85'000.00 sera amortie sur 10 ans à raison de CHF 8'500.00 par an dès 2022.

M. Jean-Bernard THULER n'est pas étonné d'entendre le PLR toujours raboter là où c'est possible sur la mobilité douce ou piétonne. Il aimerait bien l'entendre sur ce qui est de la voiture. Notamment sur les millions qui sont dépensés pour que ces véhicules puissent circuler en ville. Il demande que l'on réfléchisse à ces postulats-là et quelle position l'on prend pour la voiture. Il pense qu'à l'heure actuelle et avec l'apparition des bandes cyclables, l'espace public ne doit plus concéder un mètre carré à la voiture.

Tout ce qui est mis en place pour les piétons doit être soutenu, et c'est un popiste qui soutient une motion UDC ce soir ! Il invite à refuser l'amendement proposé par le groupe PLR.

M. Frédéric EGGENBERGER apporte un élément de compréhension sur la question du marquage, ce dernier permet de ralentir le trafic automobile et de facto d'améliorer la sécurité des piétons, ce qui répond à la question de M. Bouvier.

M. Eggenberger ne soutiendra pas l'amendement du groupe PLR.

M. le Municipal Eric ZUGER constate que l'amendement propose de couper la poire en deux, y-a-t-il une vraie réflexion ? La sécurité piétonne est mise en doute alors qu'elle est importante. N'est-ce pas l'utilisateur le plus faible de la voie publique ?

Pour faire une parallèle, si l'on pose un revêtement phonoabsorbant on sait bien que la voiture n'a pas des roues sur toute la largeur de la voiture. On pourrait faire sur une voie de 4.5 mètres de roulement, un mètre à gauche et un mètre à droite et au milieu comme la voiture ne roule pas on ne pose rien. Cette mesure ne lui semble pas très logique et il trouve que c'est un peu ce qui est proposé avec cet amendement.

Citant les chiffres proposés par l'amendement, il le trouve largement excessif et la Municipalité invite à refuser cet amendement et à soutenir son préavis.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a le sentiment que le PLR n'est pas entendu. Il ne s'agit pas de remettre en question la nécessaire sécurité des piétons. Il rejoint M. Thuler sur le fait qu'une route c'est multimodal mais il faut prendre les mesures au bon endroit.

On veut mettre des bandes mais est-ce vraiment utile ? Au chemin des Zizelettes au chemin de Rosemont, au chemin du Banc-Vert, est-ce vraiment nécessaire alors que la circulation est extrêmement faible et que les véhicules circulent à faible allure ?

Le groupe PLR préfère investir là où c'est réellement utile et non pas pour dire que l'on a fait du marquage au sol à des endroits où cela s'avère inutile. L'idée était

d'accorder un certain crédit à la Municipalité qui dans sa grande sagesse saura poser ces bandes aux emplacements les plus adéquats. Si cela s'avère utile, sur cette base-là, il sera possible d'en installer y compris au chemin des Zizelettes même s'il ne reste plus grand-chose sur ce chemin qu'un chemin piétonnier. Il remercie de soutenir cet amendement et espère avoir clarifié les tenants et aboutissants de ce dernier.

M. Jean-Pierre MORISETTI annonce que l'UDC se rallie à l'amendement proposé par le PLR et soutient cette démarche de procéder de façon mesurée.

M. Bastien MONNEY constate que la commission a été unanime. Il s'étonne de la remise en question de certains de ces tronçons. Rosemont par exemple. Il faut se rappeler que le Conseil communal a pris des décisions dernièrement et en prendra encore d'autres concernant le stationnement et l'accessibilité du site de Beausobre, avec des gens qui viennent au théâtre et il pense qu'il est aussi de la responsabilité du Conseil de s'assurer que les différents cheminements piétonniers qui viennent depuis le centre-ville ou la gare soient correctement sécurisés pour les piétons

Le chemin du Banc-Vert a aussi été évoqué, il abrite une crèche communale et la volonté et que les utilisateurs s'y rendent en utilisant la mobilité douce plutôt qu'en voiture et il pense que la sécurisation à cet emplacement est raisonnable. Il pense qu'il faut prendre la mesure nécessaire pour sécuriser les tronçons adéquats et contrairement à l'UDC et au PLR il invite à refuser l'amendement.

Vote sur l'amendement : c'est avec 30 voix pour, 44 contre et quelques abstentions que l'amendement est refusé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

(majorité évidente moins quelques voix contre et quelques abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport-préavis et de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du Groupe UDC « Pour une mobilité piétonne cohérente et efficace en ville de Morges » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.00 pour l'application de mesures d'assainissement des itinéraires piétonniers ;
3. de dire que la somme de CHF 190'000.00 sera amortie sur 10 ans à raison de CHF 19'000.00 par an dès 2022

**N° 16/6.21 Réponse au postulat de M. Frédéric Eggenberger et consorts
« 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! »**

Mme Camille ROBERT lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. de prendre acte du présent rapport ;2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » Déposé lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2020. |
|--|

6. Postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Eric ZUGER annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à ce postulat.

La prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité est acceptée à la majorité moins quelques absentions.

7. Postulat du groupe des Verts « Des alternatives locales et écologiques au béton » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Philippe DERIAZ informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du présent postulat.

La prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité est acceptée à la majorité évidente.

8. Postulat du groupe PSIG « Bibliothèque d'objets – Encourageons l'économie circulaire » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Le Municipal M. Philippe DERIAZ informe que la Municipalité ne s'oppose pas à cette prise en considération.

La prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité est acceptée à la majorité évidente.

9. Postulat du groupe des Verts « Pour une stratégie de parking efficiente en Ville de Morges ».

Mme Sylvie FAY lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce six réponses.

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE M. YVAN CHRISTINET, CONSEILLER COMMUNAL, LORS DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2021 À PROPOS DU PARKING SAUVAGE LORS DE MANIFESTATIONS

Madame la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« En date du 5 mai 2021, M. Yvan Christinet, Conseiller communal, est revenu sur la journée du 25 avril 2021, durant laquelle s'est déroulée La Fête de la Tulipe, qui coïncidait avec la présence de forains sur le parking du Parc des Sports. Les véhicules présents entravaient les espaces dédiés au passage des piéton·nes et rendaient la mobilité difficile, voire impraticable. »

Il demande qu'à l'avenir, les accès pour les piéton·nes soient laissés libres lors de l'organisation de manifestations de ce type.

La Municipalité indique que le secteur a connu une affluence conséquente de véhicules.

Plusieurs automobilistes se sont stationnés de leur propre chef dans une zone non dévolue à cet effet.

Suite à cette problématique, une inspection in situ a été effectuée par des collaborateur·rices de Police Région Morges (PRM) durant laquelle plusieurs lieux d'accès possibles aux automobiles ont été détectés.

Afin de ne pas revivre la même expérience, notamment lors du Grand Marché du 5 juin 2021, de la signalisation supplémentaire a été mise en place, de même que des entraves physiques au moyen de barrières Vauban.

À terme, il sera nécessaire d'étudier avec les services de la Ville concernés, quels éléments fixes (barrières, végétalisation, etc.) pourront être placés de manière pérenne, afin d'éviter une telle situation.

Il va sans dire que lors de l'organisation de manifestations, Police Région Morges ne cautionne pas le fait que les accès piétons soient totalement entravés. Il s'agit bien là d'actes d'automobilistes isolés. La PRM prendra, au besoin et en fonction de la situation, les mesures coercitives qui s'imposent. »

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE M. RICHARD BOUVIER, CONSEILLER COMMUNAL, LORS DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2021 CONCERNANT LE BRUIT AUTOROUTIER À TRAVERS MORGES

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Assainissement du bruit routier à Morges – où en sommes-nous ? », M. Richard Bouvier, Conseiller communal, rebondit sur une phrase de la réponse. Cela fait 25 ans qu'il habite à Morges et qu'il souffre, peut-être moins que d'autres de ce bruit d'autoroute. Il s'est toujours dit qu'il n'y avait rien à faire. Il lit en page 5 : « Les mesures compensatoires concernent en premier lieu l'émetteur de bruit, soit l'autoroute, compétence de la Confédération qui peut se traduire par l'adaptation des murs antibruit, la pose d'un revêtement antibruit sur ce tronçon, la limitation de vitesse etc. ». Il demande à la Municipalité quelle est sa marge de manœuvre ? Qu'est-il possible de demander à ce sujet-là ?

La Municipalité, par l'intermédiaire de la Direction Infrastructures et gestion urbaine a interpellé l'Office fédéral des routes (OFROU) et a obtenu les réponses ci-après.

La commune de Morges, qui se situe le long de la section d'entretien M01-Etoy-Ecublens verra le revêtement phonoabsorbant actuellement en place renouvelé sur la totalité dudit tronçon durant l'été 2021. La pose d'un revêtement identique mais neuf devrait en toute logique conduire à une diminution perceptible du bruit sur le territoire morgien. De plus, l'OFROU prévoit des mesures à moyen terme. Il planifie et coordonne les interventions et nouvelles constructions nécessaires sur son réseau de

routes nationales périodiquement dans le cadre de projets de maintenance (cycles de 10-15 ans). Les besoins et exigences en matières de protection de l'environnement (dont le bruit) et en particulier la conformité des installations vis-à-vis des normes et lois en vigueur, sont traitées et évaluées dans ce cadre. L'élaboration du projet de maintenance sur la section N01 Etoy-Ecublens est actuellement en cours. Selon le planning interne actuel de l'OFROU, la mise à l'enquête du prochain projet d'assainissement du bruit pour le secteur de Morges est agendée à 2023. La réalisation des travaux nécessaires sur la section d'autoroute, et pas seulement pour le bruit, est pour sa part prévue entre 2028 et 2030.

De plus, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 31 mai 2021, de demander à l'OFROU que le tronçon autoroutier en traversée de Morges soit limité à 80 km/h dans les meilleurs délais. »

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE M. NICOLAS HEREDIA, CONSEILLER COMMUNAL, POSÉE LORS DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2021 CONCERNANT L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE VILLEVERTE DE AUX ESPACES DE LA GARE

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

Pour rappel, en séance du Conseil communal du 5 mai 2021, M. Nicolas Heredia, Conseiller communal, s'interroge sur les aménagements de la promenade de Castellane.

En effet dans le règlement du plan partiel d'affectation (PPA) Morges Gare-Sud, il est prévu à l'article 13 "la réalisation obligatoire d'espaces verts en pleine terre sur au moins 50 % de la surface de la promenade de Castellane". Il constate que l'on en est assez loin actuellement et pose les questions suivantes :

- *que s'est-il passé sur cette promenade ?*
- *pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas appliqué sa politique de Ville Verte aux espaces de la Gare ?*

La Municipalité répond comme suit.

Le premier document qui fixe les objets d'aménagement est le PDL MGS. Il mentionne au point 7.5.3 :

- *définir et imposer une largeur minimale de 17 mètres et une arborisation sur toute la longueur, assurant un bon ensoleillement ;*
- *créer un espace verdoyant avec un maximum de surfaces perméables et naturelles ;*
- *intégrer les aménagements et usages du Mail au programme et à l'architecture des secteurs adjacents, privés et publics, avec des espaces propices à la rencontre, à la promenade et à l'extension extérieure des rez-de-chaussée.*

Le PPA reprend ces éléments et les complète. Il indique également que le "Mail de la gare" doit garantir l'accès à pied et aux véhicules deux-roues légers non motorisés aux fronts bâtis; que le stationnement de ceux-ci est autorisé ainsi que les livraisons (arrêts de courte durée) et interventions de véhicules d'urgence, de voirie et de

dépannage. Finalement, l'accès aux pieds des bâtiments ainsi qu'aux quais doit être garanti.

Comme on le voit, les contraintes sont nombreuses, la plantation des arbres de la promenade, plantés en pleine terre a été mise en avant, et le détail de réalisation des îlots plantés a été élaboré par le paysagiste des CFF en collaboration étroite avec l'Office des parcs et promenades de la Ville, ceci afin d'assurer un développement optimal des arbres. Un revêtement perméable et non bitumineux a été posé ainsi que des pavés en granit de préférence à joint ouvert pour permettre l'infiltration des eaux de surface. S'il est vrai que la partie centrale de la promenade de Castellane n'est pas engazonnée, sa partie est se trouve être largement végétalisée.

Il est également à relever que les surfaces non bâties à l'intérieur des zones constructibles, soit des bâtiments d'habitation et de l'école sont verdoyants avec un deck en bois.

Lors de la mise à l'enquête, la Municipalité constate qu'il n'y a pas eu d'opposition sur les aménagements de la promenade de Castellane.

En tenant compte de l'ensemble des contraintes du site, la Municipalité a délivré le permis de construire le 10 octobre 2016. »

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE M. BERTRAND GILLIARD, CONSEILLER COMMUNAL, LORS DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2021 CONCERNANT BEAUSOBRE, EN PARTICULIER LES PRESTATIONS D'UN BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISTE EN CVSE

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Pour rappel, en séance du Conseil communal du 5 mai 2021, M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, s'est exprimé en indiquant qu'un bureau d'études avait sous-estimé gravement le coût de la ventilation/rafraîchissement du théâtre et des cuisines, conduisant au préavis N° 24/6.20. Il rappelle qu'à la fin des conclusions, la Commission a demandé que le décompte final des travaux soit présenté au Conseil communal à la fin du chantier. Vu que le chantier n'est manifestement pas terminé à ce jour, il ne demande pas le décompte final aujourd'hui. Toutefois, avant que le dossier ne change de mains dans deux mois, M. Bertrand Gilliard souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier.

La Municipalité répond comme suit :

Comme vous avez pu le constater la semaine dernière, le Théâtre de Beausobre a été inauguré mercredi 9 juin. Les travaux concernant le théâtre sont donc terminés y compris les travaux de rafraîchissement et de ventilation. Contrairement aux constructions neuves, la transformation et l'assainissement d'un bâtiment existant de cette époque comporte toujours des inconnues et est, de ce fait plus complexe. La Direction Urbanisme, constructions et mobilité a pris et continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce projet reste dans le cadre des préavis adoptés par le Conseil communal. Dans ce sens, la Municipalité n'hésitera pas à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire valoir ses droits et respecter les conditions contractuelles du mandat.

Le restant des travaux concernant Beausobre IV, soit l'administration du théâtre, le Conservatoire de l'ouest vaudois (COV), le restaurant et l'AREMS, qui comprennent des équipements de ventilation ne sont pas terminés. Ainsi, un décompte ne peut pas encore être établi. »

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE M. BERTRAND GILLIARD, CONSEILLER COMMUNAL, POSÉE LORS DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2021 À PROPOS DE LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

Par la présente, la Municipalité donne suite aux questions posées par M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, lors de la séance du Conseil communal du 2 juin 2021.

1. *Combien d'heures ont-elles été consacrées à la préparation de ladite manifestation ? (Propositions, puis choix des activités, rédaction des pages du site WEB et autres communications, etc.)*

Réponse (R) : L'organisation est assurée par le personnel communal sur ses heures de travail. Une quinzaine de collaborateur·rices de plusieurs services (Infrastructures et gestion urbaine, Administration, culture et relations extérieures, Sports, bâtiments et environnement) ont participé de manière ponctuelle.

2. *Combien coûte ladite semaine à la Ville ? (Matériel, mais surtout nombre d'heures de présence sur le terrain, rétribution des acteurs non-employés de la Ville, etc.).*

R : CHF 74'000.00, dont CHF 50'000.00 pour les arbres de la Grand-Rue. Les arbres seront replantés en ville, notamment dans le périmètre de la piscine.

3. *De quel compte ces dépenses sont-elles imputées ? Accessoirement, à combien les heures de présence des collaborateurs sont-elles comptées dans les calculs de la Municipalité ?*

R : Sports, bâtiments et environnement : compte N° 41300.3170.02 ; **Infrastructures et gestion urbaine :** compte N° 44000.3185.00 et compte N° 44000.3134.02 ; **Administration, culture et relations extérieures :** compte N° 15113.3653.00. Comme mentionné, les heures de travail des collaborateur·rices n'ont pas été comptées dans les coûts.

4. *Combien de collaborateurs ont-ils été impliqués, de près ou de loin, dans l'organisation et la tenue de la semaine en question ?*

R : Seize collaborateur·rices : ce chiffre inclut les coordinateur·rices et les interventions ponctuelles.

5. *Pourquoi une telle dépense, tout de même assez conséquente, n'a-t-elle pas fait l'objet d'un préavis ?*

R : Ces montants ont été prévus au budget 2021 des services.

6. *Enfin, je demande à la Municipalité de nous communiquer le nombre de participants, hors personnel de la Ville évidemment.*

R : Au total, 102 personnes ont participé aux 9 activités sur inscription et 26 commerçant·es ont parrainé des arbres de la Grand-Rue, dans le cadre de l'action « J'adopte un arbre ». Il est difficile d'estimer le nombre de personnes qui seront touchées par la présence d'arbres à la Grand-Rue de juin en septembre ainsi que la plus-value d'une telle action, qui a d'ailleurs fait l'objet d'au moins 3 articles de presse. 78 morgien·nes ont participé au sondage en ligne « Notre relation à la nature ».

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte des présentes réponses. »

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE MME CLAUDINE DIND, CONSEILLÈRE COMMUNALE, RELATIVE AUX VESTIAIRES DU PARC DES SPORTS

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« En date du 2 juin 2021, Mme Claudine Dind, Conseillère communale, posait une question sur la gestion des vestiaires au Parc des Sports.

La Municipalité répond ce qui suit :

La gestion des vestiaires est liée à celle des terrains, et non de la buvette. En effet, les vestiaires sont répartis en fonction de l'utilisation des terrains par les clubs (AS Rugby Morges, Morges Bandits, FC Forward). Cette répartition dépend du nombre d'équipes ou joueurs présents à un même horaire ou des matchs prévus.

La convention actuelle régissant l'utilisation de la buvette permet l'utilisation du lieu uniquement par le FC Forward. Celle-ci a été dénoncée ce printemps, afin de permettre la mise en place d'une convention en partenariat avec les trois clubs dès cet hiver. »

Mme la Présidente Laure JATON ouvre la discussion.

M. Richard BOUVIER remercie pour la réponse au bruit routier et pour le fait d'avoir répondu à une réponse posée lors d'une discussion, il remercie pour la réponse rapide et approfondie et tout ce qui a été fait derrière. Il y a des éléments très intéressants voire inespérés dans cette réponse. Si tout se réalise la qualité de vie des Morgiens, qui est déjà bonne, sera encore meilleure, en attendant que l'autoroute soit déplacée.

M. Yvan CHRISTINET remercie très sincèrement la Municipalité pour sa réponse et a pris bonne note de la sécurisation par desvaubans. Et n'oublions pas que lorsqu'on pose le véhicule on devient piéton donc c'est intéressant de pouvoir passer.

M. Nicolas HEREDIA remercie la Municipalité pour sa réponse et a entendu et compris les arguments énoncés mais cela le désole un petit peu. Il 's'interroge sur la pertinence de fixer des objectifs à atteindre de manière démocratique. Il espère que pour l'avenir s'il est fixé de poser au minimum 50% d'espace vert, cela soit respecté.

M. André WALTHER souhaite revenir sur les mesures anti-bruit le long de l'autoroute et la réponse de l'OFROU. Il a entendu qu'il devrait y avoir des aménagements, peut-être un mur anti-bruit en 2028 ou 2030. Il aimerait rappeler qu'il y a une dizaine d'années l'association ASBM avait écrit à la Municipalité et au directeur de l'OFROU de l'époque pour demander la réalisation d'un mur anti-bruit. Et l'OFROU avait répondu à l'époque, que dans les neuf ans ils allaient étudier quelque chose, donc un peu près aujourd'hui, pour une réalisation qui se ferait l'année prochaine. Il pense qu'il ne faut pas accepter cette réponse de l'OFROU et souhaite que la Municipalité puisse récrire pour insister pour que des mesures soient prises beaucoup plus rapidement. Il pourrait retrouver le courrier de l'époque si nécessaire.

Mme Claudine DIND remercie la Municipalité concernant le terrain des Sports. A ce qu'elle a pu entendre l'entente est apparemment bonne entre les différentes activités sportives grâce à cette gestion communale.

M. Jean-Bernard THULER revient sur la réponse donnée par M. Zuger à M. Heredia. Il est étonné de la réponse de M. Zuger lorsqu'il dit qu'il n'y a pas eu d'opposition par rapport aux plans qui avaient été votés et acceptés par le Conseil.

Évidemment s'il compte sur des associations ou des personnes pour faire le travail des services concernés quant à l'octroi du permis de construire, il est vrai que c'est se baser sur des volontés populaires qui sont parfois bénévoles et fatigantes. Il en veut pour preuve les normes qui souvent ne sont pas respectées concernant notamment le stationnement des vélos dans les immeubles construits. Il y a des déconvenues, des permis qui ont été accordés alors que ces normes-là ne sont pas respectées et lorsque l'on vote un PPA, et notamment celui pour lequel M. Gilliard était monté au proscenium pour questionner par rapport à des hauteurs de tours qui se construisaient et que les réalisations ne correspondent pas à ce qui a été voté évidemment cela amène des déconvenues lorsqu'un référendum repose ces questions.

11. Questions, vœux et divers.

Mme Emilie BOVET a appris qu'aujourd'hui la ville de Lausanne assouplissait les mesures quant au port du masque en extérieur. Il ne serait plus obligatoire hormis sur les zones de marché les mercredis et samedis et à la place de la gare. Pour prendre de telles mesures, elle invoque l'amélioration de la situation sanitaire et que lesdites mesures ont été validées par l'EMCC (Etat major cantonal de conduite).

La Municipalité a-t-elle déjà envisagé de prendre les mêmes mesures qu'à Lausanne en vue des prochaines annonces du Conseil fédéral. Il est à relever que le port du masque n'est pas obligatoire sur les quais qui sont souvent plus fréquentés que le centre-ville hors période de marché, vu la météo clémente. Elle souhaiterait une réponse de la Municipalité ce soir dans la mesure du possible.

Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND répond que la Municipalité a pris la décision ce lundi de réduire le port du masque aux jours de marchés les mercredi et samedi ou lors de manifestations ou en fonction de l'affluence des personnes, c'est sur le site de la Ville de Morges.

M. Marc-Olivier BUSSLINGER pose des questions concernant les feux de stationnement en ville, une automobile à l'arrêt, moteur non coupé polluant plus que si elle ne faisait que rouler. Il existe des possibilités durant la nuit de faire passer les feux à l'orange clignotant. Ses questions sont les suivantes :

- Est-ce que nos autorités ont déjà étudié la possibilité de passer certains ou tous les feux de la commune à « l'orange » pendant la nuit ?
- Pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas encore été mise en place ?
- Question subsidiaire : concernant le passage piéton et pour vélo sur l'avenue Jean-Jacques Cart qui donne sur le passage sur voie qui donne sur l'avenue du docteur Yersin, pourquoi le feu pour « vélo, piétons et voitures n'a-t-il pas été réglé en permanence en « orange clignotant » avec la possibilité de demander l'activation du feu pour les vélos et piétons (afin qu'il passe au vert) ? En effet actuellement un vélo qui, en l'absence de voiture, traverserait la route, grille formellement un feu rouge, ce qui peut impliquer une amende salée voir un retrait du permis de conduire (si la personne en possède un).

Mme Emilie BOVET n'a pas été sur le site Internet de la Ville et demande qu'une information plus large à la population soit mise en place. Actuellement les panneaux annonçant le port du masque obligatoire sont toujours installés.

M. Bastien MONNEY se réjouit que la Ville de Lausanne, la « rouge » ait été citée en exemple à deux reprises ce soir par le groupe PLR.

12. Prise de parole de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que MM Philippe Deriaz et Eric Zuger ainsi que lui-même vont s'exprimer en cette fin de législature.

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« Après plusieurs années passées tant au sein de votre honorable législatif que ces cinq années au sein de l'exécutif, je tiens à vous exprimer quelques mots.

Montesquieu avait, dans l'esprit des lois, défini les principes de l'équilibre et la séparation des pouvoirs en matière de gouvernance politique. C'est le juste travail de l'exécutif, votre Municipalité qui par la loi prévoit, dirige et exécute l'action publique, auquel répond votre Conseil communal, parfois dans ces séances vives, que par ses droits de motion, postulat, ou par le travail de ses commissions de contrôle.

J'ai toujours apprécié ce juste équilibre, cette interpellation, ces échanges au sein du Conseil communal, au sein des commissions de contrôle et parfois dans la rue.

Au sein de la Municipalité les objets sont nombreux, complexes et variés mais je le dirais, en toute humilité, passionnants. Ils nécessitent études prospectives, consultations diverses, retour de dossiers, avant que les inévitables décisions puissent s'effectuer et ce dans une ambiance qui se doit de respecter la collégialité en vigueur.

Toutefois, nous sommes élus au sein de listes politiques différentes avec des programmes respectifs particuliers. A cette occasion, les sensibilités politiques s'expriment et les dissensions réelles y sont saines.

Merci chères et chers collègues de la Municipalité, merci Monsieur le Syndic pour votre compétence, votre engagement sans faille et votre capacité d'arbitrage au sein d'un collège municipal parfois turbulent et divisé. J'ai admiré votre action constante et exemplaire et vous en félicite.

Mme la nouvelle Syndique, je n'ai aucun doute que la ville sera bien conduite, puisque blague non mise à part, nous avons connu votre sens inné de la conduite, puisque vous nous déclariez en cette mémorable séance de Municipalité, je cite « la mise en double sens de la rue des Charpentiers, est un non-sens », Champignac appréciera.

En ces dernières années la commune de Morges a connu sa mutation, de bourgade de province, elle devient une autre ville, avec les changements et complexité que cela entend. La Municipalité actuelle, avec votre concours, s'est révélée un acteur important de cette évolution, et ce au travers de temps parfois difficiles ou de décisions à faire comprendre. Avec l'aide de remarquables collaborateurs communaux, que je profite de remercier, nous avons, notamment au sein de notre service, eu à cœur de nous inscrire dans cette profonde transformation, en restructurant ledit service et en développant d'ambitieuses politiques publiques qui sont les sports et l'environnement, et ce, au sein d'un riche patrimoine, qui va des écoles aux alpages et que nous entretenons avec intérêt.

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, une législature s'achève, alors qu'une autre, toute aussi passionnante se dessine et débute. Je me réjouis, non pas de mon départ de cette autorité, mais de l'illustre opportunité que j'ai eue à y être actif, très sincèrement, avec bonheur. Je remercie toutes et tous pour les engagements et les efforts que nous consacrons à notre ville de Morges, au profit je l'espère, et à la satisfaction j'en suis sûr, de l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie. »

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes

« Un jour on décide de se porter candidat sur une liste électorale et si le peuple le veut bien, on est élu à la Municipalité. C'est alors qu'un monde nouveau s'ouvre à nous, venant de l'industrie je découvre l'administration. Comme je l'ai déjà dit, j'ai eu l'impression d'être jeté à l'eau au milieu du lac Léman et de devoir revenir à la rive à la nage, dur, dur, surtout que mon sport de prédilection était l'alpinisme et non la natation.

Quelques mois plus tard, je demandais à combien d'exemplaires était tiré les documents pour le Conseil communal, la réponse fut, je vous le dis de tête, environ 250 exemplaires et je m'étonnais de cette quantité de papier alors que vous êtes 100 Conseillers, nous sommes 7 Municipaux, et autant de services. Je me disais 120 tirages oui, mais pourquoi le double ? La réponse était toute simple, on a toujours fait comme ça. Il y avait la presse, les anciens Municipaux, etc. C'était la réalité d'un monde ancien mais nouveau pour moi, avec le temps on s'habitue, puis on trouve que c'est normal. C'est d'ailleurs aussi le cas pour la place des Municipales et Municipaux autour de la table à la salle de la Municipalité, même si les chaises ne sont pas en marbre, la place de chacune et chacun est gravée dans le marbre.

Mais tout peut changer. Fin 2019 j'ai entendu et vu les informations sur l'épidémie du Covid en Chine et me dis que c'est bien loin. En mars 2020 la pandémie est en Europe, en Suisse et à Morges. La Municipalité a tenu une séance extraordinaire le vendredi 13 mars au soir, à la salle des pas perdus et chacun, dans le désordre, s'est assis sur un siège, pour faire simple déjà 3 changements en 3 minutes.... Vous connaissez la suite, ce n'est pas encore le confinement et La Municipalité décide d'annuler le marché bihebdomadaire jusqu'à nouvel avis, fermer les lieux de rassemblement suivants : • la bibliothèque municipale • la patinoire • l'Espace 81 • l'Espace Couvaloup • le Temple • le COV et La Syncope (jusqu'au 4 avril 2020) et les manifestations sont annulées.

Le lundi qui suit la Municipalité siège encore dans sa salle avant de passer dès le 23 mars à l'usage intensif de la vidéoconférence et télétravail.

Que de changements en quelques jours, soutenus par des services communaux qui disposaient, on s'en rend compte aujourd'hui, de la souplesse nécessaire pour s'adapter rapidement à ce besoin impératif à faire fonctionner la commune au service de la population. Je remercie toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour le travail qu'ils ont accompli, non seulement en cette période difficile, mais tout au long de ces années.

Je souhaite également revenir sur des évènements encore plus récents. Il s'agit de la politique du saucisson. Il me semble nécessaire de mettre en avant que le saucisson est un produit régional vaudois qui fait l'honneur de notre canton. A côté du boutefas ou de la saucisse aux choux, il fait d'ailleurs l'attention des plus hautes sphères de l'Etat, on en débat même au Grand Conseil. Je suis heureux, que dans sa sagesse votre Conseil communal a mis cette question de saucisson de côté, ce produit de notre terroir méritant en effet toute votre considération.

Les débats de notre Conseil sont parfois vifs, on est pour ou contre, on débat, c'est l'essence même de la vie politique du Conseil. Et là j'aborde un second produit bien de chez nous, du côté de la vallée de Joux ou la commune a de grandes propriétés. Il s'agit de l'horlogerie, des gardes temps, pendules et montres. Malheureusement cette dernière s'est aussi insérée dans les débats, jouer la montre ne me semble pas être judicieux au sein du débat politique. C'est l'argumentation et la défense des opinions, la conviction qui sont les plus importants.

Jusqu'à l'an passé, votre Conseil avait le privilège d'avoir en son sein, comme la presse l'a nommé, un trublion, fort habile, en la personne de feu Pierre Marc Burnand. Je ne sais pas si la prochaine législature permettra qu'un trublion, qu'il soit de gauche, de droite ou du centre se révèle, par contre ce sera un défi pour être à sa hauteur. Courage !

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est maintenant l'heure pour moi de vous remercier toutes et tous pour les rencontres, échanges et débats que nous avons eu, je remercie également mes collègues de la Municipalité, le secrétaire municipal et son adjointe, les employés pour la bonne et cordiale collaboration que nous avons eue durant ces 3 législatures. Ce fut une expérience magnifique, un honneur pour moi, j'ai découvert ma ville.

Il est temps de laisser tomber la cravate et la veste, malheureusement pour le masque il faudra encore attendre un peu, je vous souhaite à toutes et tous un magnifique été. »

M. le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Avant de tourner la page de cette législature, je vous propose d'y jeter un dernier coup d'œil. Ne serait-ce que par plusieurs aspects, cette législature n'a ressemblé à aucune autre.

Dans la vie d'une commune, il existe plusieurs temps. Nous venons d'en être les témoins: suite à une longue période de planification, la Ville de Morges a entamé depuis quelques années une séquence de transformations urbaines de grande ampleur. Fruits de l'élaboration de différents plans d'affectation adoptés par votre Conseil communal, plusieurs quartiers de Morges ont complètement changé de visage, à l'exemple des Résidences du Lac. Mais de façon plus significative, le quartier de la Gare et celui d'Eglantine sont littéralement « sortis de terre». La Municipalité, attentive à ces chantiers – privés pour la plupart – a déployé de grands moyens en matière d'accompagnement et d'information citoyenne. Il n'en demeure pas moins que les nuisances inhérentes à cette métamorphose ont été importantes pour les Morgiennes et les Morgiens. La transformation du paysage et l'apparition de quartiers bâtis ont eu un impact sur le ressenti en matière de densification et de construction, quand bien même tout ce qui a été accompli l'a été dans le respect du droit et des lois fédérales et cantonales.

Pour une partie, les travaux touchent à leur fin. Ce sera désormais aux propriétaires, à la population et aux commerçants de s'approprier ces nouveaux morceaux de ville, avec en filigrane la collaboration des Autorités communales. Nous savons ici toutefois que les chantiers ne sont pas terminés, si l'on ne pense qu'aux aménagements extérieurs et à la reconstruction de la gare !

L'un des serpents de mer qui a occupé l'Exécutif concerne le tant attendu plan directeur communal des mobilités! Aujourd'hui, et quel que soit le destin futur de ce dossier, la Municipalité sortante a le sentiment du devoir accompli. Car cet immense chapitre est désormais élaboré. Huit ans de travail soutenu, de persévérance auprès du Canton et de collaboration régionale ont permis d'aboutir à un scénario complet, cohérent et documenté. Il restera évidemment au Conseil communal futur de décider de son sort.

A la mutation urbaine que j'évoquais à l'instant sont venus s'ajouter de nombreux travaux urbains : avenue de Marcelin, giratoire de Warnery, chantier de l'aquathermie, rue Docteur-Yersin, pour ne citer que ceux-là... La liste est longue, je suis persuadé qu'elle est loin d'être épuisée!

Cette législature a aussi été marquée par une évolution de société: en effet, la prise de conscience environnementale et climatique à grande échelle a eu un impact direct sur nos politiques publiques: pour la première fois, la Municipalité s'est dotée d'une stratégie et d'une planification énergétique territoriale ambitieuse. Nous savons qu'il faut aller plus vite et plus loin. La Municipalité sortante a planté les premiers jalons. Les enjeux sont élevés; espérons que les prochaines Autorités communales seront à la hauteur des attentes.

Une législature, c'est parfois court pour régler des problèmes. Mais l'épilogue de certains longs dossiers a été trouvé récemment: qu'il s'agisse du déménagement du stand de tir ou de la mise en fermage du vignoble communal. De même, des solutions durables ont été cherchées, négociées et obtenues pour préserver et renforcer la vie événementielle à Morges: je pense à la Fête de la Tulipe et au Livre sur les Quais, sans oublier les nouvelles manifestations qui en ont remplacé d'autres, comme Divinum et le marché de Noël.

Votre conseil communal a, dans la foulée, octroyé des crédits considérables pour le développement et la transformation des bâtiments de Beausobre. A n'en pas douter,

vous avez offert au Théâtre de Beausobre une seconde jeunesse, et renforcé l'attractivité de tout le site grâce à l'ouverture prochaine d'un nouveau bâtiment. Le rayonnement culturel, associatif et économique de Morges s'en trouvera renforcé.

La nature humaine étant ce qu'elle est, elle a souvent tendance à se souvenir de ce qui n'a pas été satisfaisant. Et sous cet angle, le dossier du Parc des Sports a conduit la Municipalité sortante dans la difficulté. Ne rien faire aurait peut-être été préférable, si on en juge par le résultat obtenu à l'issue du référendum populaire, conduisant les Autorités à la case départ. Le plan d'affectation ainsi balayé, c'est une multitude de projets qui sont retardés. Et parmi eux celui du centre aquatique, porté et souhaité avec solidarité dès 2011 par la région, mais qui a finalement trouvé la disgrâce à Morges! Après 10 ans de réflexion, quelques interrogations subsistent toutefois: les projets régionaux ont-ils du sens? La région a-t-elle de l'importance pour la population morgienne, pour les partis politiques et pour le Conseil communal? Et si les projets régionaux ont du sens, alors comment seront-ils portés et financés?

S'est ajoutée à cette fin de législature la gestion d'une pandémie. Jamais, aussi loin que l'on s'en souvienne, nous n'avions été confrontés à cela. J'affirme que la Municipalité sortante s'est montrée exemplaire dans la gestion de cette crise. A l'aide de son administration, et du Conseil communal, la Ville a été réactive et à l'écoute de toutes celles et de tous ceux qui en ont eu besoin. Espérons que les signes d'amélioration de la situation sanitaire nous portent vers la fin de ce dramatique épisode. La politique de cohésion sociale et celle mise en place de promotion économique ont été des aides indispensables à la conduite de ces moments.

Car il s'agit bien de la population dans son ensemble dont nous avons pris soin. Nous avons ainsi pu mesurer la nécessité d'un système socio-économique fort, de l'entraide et de la solidarité, à tous les niveaux. Développer les liens entre générations, promouvoir des rencontres multiculturelles et veiller au bien-être des familles, des enfants, des jeunes et des aînés font partie des missions cardinales que la Municipalité sortante a cherché à promouvoir.

A l'appui de son action, l'Exécutif a pu compter sur une administration qui se modernise. Inscrite dans son temps, elle est prête à relever les défis qui l'attendent, dans le respect de l'égalité des chances et de l'égalité des droits.

En guise de conclusion, je tiens à remercier très sincèrement tous mes collègues de la Municipalité sortante, pour leur engagement quotidien, pour le souci qu'ils ont eu en permanence de traiter les affaires communales avec rigueur et impartialité, dans l'esprit du bien commun. Nous avons beaucoup, beaucoup travaillé, dans une ambiance agréable, collégiale et constructive. J'adresse ici un tout grand merci à celles et ceux qui quittent la Municipalité: Madame Sylvie Podio, Madame Anne-Catherine Aubert-Despland, Monsieur Philippe Deriaz et Monsieur Eric Züger; je crois que vous pouvez les applaudir.

Je remercie le Conseil communal pour son écoute, sa collaboration et pour le sérieux avec lequel le travail a été accompli; merci aux bureaux et aux présidents et présidentes avec lesquels la Municipalité a pu entretenir des liens agréables et privilégiés.

Merci à tout le personnel de l'administration communale pour son engagement sans faille au service de la population morgienne, et en particulier à son secrétaire municipal, Monsieur Giancarlo Stella.

Quant à moi, suite aux résultats des dernières élections, j'ai pris la décision de renoncer à la syndication de Morges. Je remercie toutefois la population morgienne qui m'accorde sa confiance afin de poursuivre mon activité comme Municipal pour la prochaine législature. Je tiens aussi à remercier particulièrement ma famille. Je suis très reconnaissant de l'honneur qui m'a été fait de diriger la Municipalité durant ces neuf dernières années. Alors, bien que mon activité de syndic s'interrompe le 30 juin, c'est avec enthousiasme que je me réjouis de poursuivre mon engagement au sein de la future Municipalité dès le 1^{er} juillet, avec vous, pour Morges.

Merci de votre attention, belle continuation et bon été. »

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h08 et la séance est close.

La Présidente

Laure JATON

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe:

Postulat du groupe des Verts « Pour une stratégie de parking efficiente en Ville de Morges »

« POUR UNE STRATEGIE DE PARKING EFFICIENTE A MORGES »

Postulat du groupe des VERTS déposé et développé le 16.06.2021

Morges a mal à sa circulation, et ce n'est pas nouveau... à chaque dépôt d'un nouveau préavis ou d'une nouvelle proposition émanant de groupes divers, impliquant une ou plusieurs modifications concernant la gestion du flux urbain (modification de sens de circulation, fermeture à la circulation automobile, création de nouvelles voies cyclables, zones piétonne, nouveau parking, ...), les discussions s'enflamment, les oppositions se lèvent, chacun y va de sa proposition, de son ordre de priorité dans ce que l'on devrait faire ... et la situation est immobilisée depuis des lustres.

En particulier, un des arguments principaux de ceux qui ne veulent rien changer pour le moment, c'est que Morges serait en mal de possibilités de parking pour les personnes désirant vite se rendre au centre-ville pour faire une course et ne pouvant pas s'y déplacer à pied, à vélo ou en transports publics. De même ce manque de places de parc pénaliserait aussi les touristes désirant venir découvrir notre belle ville et profiter de ses terrasses accueillantes et ses commerces. Partant de ce constat, il devient alors « évident » aux yeux de certains qu'il ne faut surtout pas toucher aux places de parc en surface qui se situent le long des routes du centre-ville, tant qu'un nouveau parking souterrain ne sera pas construit pour remplacer lesdites places de parc en surface.

Chez les Verts, on se demande cependant si la construction d'un nouveau parking souterrain résoudra vraiment le problème de circulation des voitures au centre-ville de Morges. En effet, il est un autre argument que l'on entend souvent pour expliquer ce tournis incessant des voitures à Morges : le prix des places de parc. Force est de constater qu'à Morges, beaucoup d'automobilistes voulant se parquer au centre font plusieurs fois le tour de la ville à la recherche d'une place gratuite ou peu chère avant de se résoudre à entrer dans un parking payant, souvent plus cher. Alors forcément, on ne voit pas tellement comment un nouveau parking souterrain, même situé sous les quais mais inévitablement payant, pourra dissuader les chasseurs de place de parc bon marché de venir directement s'y engouffrer sans avoir fait un petit tour de ville avant. D'autant plus que Morges dispose depuis plus d'un an d'un tout nouveau parking souterrain, celui des Halles, situé à 5 minutes à pied du centre-ville grâce à sa sortie piétonne en haut de la rue Centrale. Bien que nous ne connaissions pas les statistiques d'utilisation de ce parking, il semble très peu utilisé à ce jour (99 places libres sur 144 JdM du 11 juin, soit 68%). Et pourtant, il est facilement accessible en voiture et pourrait constituer déjà une première solution de parking au centre pour les automobilistes arrivant de l'Est, comme l'est le parking du Parc des Sports pour les automobilistes arrivant de l'Ouest. Si l'on prend en compte en plus les parkings privés du centre-ville déjà existants et pas toujours surchargés que sont celui des Charpentiers (124/574, soit 22%) et celui de la Migros (46/171, soit 27%), on peut dire que Morges dispose déjà d'un certain nombre de parkings situés au centre-ville ou juste en bordure de celui-ci, et pouvant donc répondre pleinement aux besoins des automobilistes désirant se parquer au centre pour y faire leurs courses et/ou s'y promener.

C'est donc afin de ne pas devoir attendre la réalisation d'un nouveau parking souterrain pour commencer à améliorer cette problématique de circulation au centre-ville de Morges, que le groupe des Verts dépose ce postulat demandant à la Municipalité d'étudier toutes les mesures possibles à mettre en place pour décourager le flux incessant des voitures à la recherche d'une place de parc en surface et encourager la redirection rapide de ces voitures vers les parkings existants. Parmi ces mesures, devront figurer :

- La mise en place d'une politique de tarifs de stationnement à Morges qui soit favorable aux parkings souterrains.
- Une signalisation efficace et dynamique des possibilités de parking pour tout automobiliste arrivant à Morges (panneaux de signalisation clairs indiquant les parkings les plus proches ainsi que, en temps réel, le nombre de places encore disponibles, ...).
- L'étude de diverses promotions du prix des parkings en lien avec l'activité commerciale du centre (comme par exemple, la première heure de stationnement gratuite dans tous les parkings couverts de la ville pour toute personne effectuant min. 50CHF d'achat dans un commerce de la ville).
- L'étude de divers moyens d'aide au transport des courses/paquets lourds du centre vers les parkings (service de cargo-vélo, ...).